



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 8 -
SÉANCE N° 526 DU 12 FÉVRIER 2024

DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUÉE À L'ANGLE DES RUES HENRI GALLARD ET ALBERT THIRY À MONSIEUR ET MADAME BERTHIER JACQUES

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin (à partir de 18 h 41), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 47), James Charbonnier (jusqu'à 22 h 18), Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 00), Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon (jusqu'à 18 h 41), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 00), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Était excusé ou absent

Paul Le Gal-Huamé, conseiller municipal.

James Charbonnier et Ludivine Leduc sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 FÉVRIER 2024

DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUÉE
À L'ANGLE DES RUES HENRI GALLARD ET ALBERT THIRY À
MONSIEUR ET MADAME BERTHIER JACQUES

Rapporteur : Marjorie François

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L3211-14 et L2141-1,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 alinéa 2,

Vu la demande de Monsieur et Madame Berthier Jacques, demeurant 17 rue Henri Gallard à Laval, tendant à se porter acquéreur d'une bande de terrain longeant leur jardin et dépendant du domaine public communal,

Considérant que cette bande de terrain est sans utilité pour la ville de Laval et n'a jamais été affectée à l'usage du public et à la circulation routière,

Vu l'avis des domaines en date du 5 janvier 2024,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La bande de terrain située à l'angle de la rue Henri Gallard et de la rue Albert Thiry à Laval, le long de la parcelle cadastrée section DE numéro 110, pour une contenance de 54 ca environ, et qui n'a jamais été affectée à l'usage du public et à la circulation routière, est déclassée sans enquête publique préalable, conformément à l'article L141-3 alinéa 2.

Article 2

La cession à Monsieur et Madame Berthier Jacques, ou toute entité qui leur serait substituée, de la bande de terrain située à l'angle de la rue Henri Gallard et de la rue Albert Thiry à Laval, pour une contenance de 54 ca, est approuvée.

Article 3

La cession s'effectuera au prix de 30 € le m², soit pour un montant estimé à 1 620 €.

L'acte authentique sera reçu par l'étude Riou - Tombeck - Fouilleul, notaires à Laval.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Article 4

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault